

Montréal, le 1^{er} novembre 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Sylvain Lanoix
Dunton Rainville sencrl,
3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610
Laval (Québec) H7T 0J3

**OBJET : Demande de fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)
Dossier R-4270-2024 Phase 1**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre de l'AQCIE-CIFQ datée du 30 octobre 2024 ([C-AQCIE-CIFQ-0039](#)). La Régie précise qu'elle demeure saisie de la demande du Distributeur de mettre fin au suivi suivant : « Les aides financières du Gouvernement allouées en soutien à l'achat d'équipements servant à la biénergie par l'entremise du Bureau de la transition climatique et énergétique du MELCCFP » dans le cadre de la phase 1 du présent dossier, tel qu'indiqué au paragraphe 25 de la [D-2024-097](#).

La Régie se prononcera donc préalablement sur cette demande dans le cadre de la phase 1 avant d'examiner, le cas échéant, le suivi demandé.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/ml